

Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> mars 2011

## **Atteinte au droit au séjour des étrangers en France**

Le Syndicat de la Médecine Générale dénonce le projet de loi sur l'immigration qui remet en cause le droit au séjour des personnes étrangères vivant en France, atteintes d'une maladie grave et qui ne pourraient accéder aux soins dans leur pays d'origine.

Après être passé devant le Sénat qui a rejeté ces restrictions à l'accès aux soins, le projet va être discuté en commission mixte paritaire à partir du 8 mars.

Le SMG rappelle que le droit au séjour doit continuer à prendre en compte la réalité de l'accès aux soins dans le pays d'origine et non la disponibilité théorique des traitements.

Le SMG appelle les citoyens à se mobiliser pour que ce droit aux soins ne soit pas remis en cause.

Le SMG invite les médecins à signer l'appel aux députés lancé par l'Observatoire pour le Droit à la Santé des Etrangers (ODSE) à l'adresse suivante : <http://accessibilite-effective.over-blog.com/>